

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (SEPÎ)

🕿 (514) 645-4536 | Téléc. (514) 645-6951 | 🖈 www.sepi.gc.ca | f)www.facebook.com/sepi.syndicat

ÉDITO | LA ROUE TOURNE

Il est impossible de résumer le legs que Luc Ferland a laissé au SEPÎ. Si ses oreilles ne sillent pas, il est bel et bien dans notre discours plus d'une fois par semaine. C'est un monument historique multitâche. Vous le connaissiez surtout comme éditorialiste émérite, politicien à l'os, syndicaliste hyper rigoureux, exigeant envers lui-même et les autres, engagé, sans oublier sa mémoire phénoménale qui nous rend tous jaloux!

Il est parti pour relever de nouveaux défis à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) comme vice-président aux relations de travail. Nous sommes fiers de savoir que les 34000 membres de la FAE pourront profiter de son expérience et de son engagement. Merci, Luc!

C'est avec humilité et dynamisme que je me glisse dans les chaussures de grande taille de mon prédécesseur. C'est aussi dans un esprit d'apporter certains changements que j'ai accepté de relever ce défi.

QUEL EST LE RÔLE PREMIER D'UN SYNDICAT?

Vous le savez sans doute déjà: Le rôle premier du SEPÎ est de promouvoir et défendre les intérêts de ses membres...

Pour faire un parallèle, c'est une sorte d'assurance dont vous pouvez tirer profit tout au long de votre carrière d'enseignant (e).

Contrairement au syndicat, une assurance vie, que j'appelle assurance après la vie, ne vous permet pas d'en bénéficier de votre vivant, ce sont vos héritiers qui en profiteront.

QUEL EST LE RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION?

Un des buts¹ du syndicat est également de travailler à l'amélioration des conditions de vie tant économiques, sociales et culturelles, et ce, avec des organismes qui suivent les mêmes objectifs. En tant qu'élus, nous devons mettre en application les valeurs que nous avons adoptées, tant au niveau de notre nouvelle plateforme sociopolitique, lors du Congrès de juin 2016, que celles de héros que nous poussons depuis de nombreuses années: Humanité, Écocitoyenneté, Respect, Ouverture et Solidarité.

En tant que représentants des enseignant(e)s, nous devons nous impliquer concrètement dans la promotion et la diffusion des décisions prises. De plus en plus d'institutions prônent en faveur de la réduction du papier, de la sélection des déchets, ce que, consciencieusement, vous faites sans doute déjà chez vous.

Du jour au lendemain, La Presse, le plus grand journal du Québec, a décidé de ne plus imprimer la version papier de son quotidien. Aujourd'hui, personne ne s'en plaint! Devrais-je ajouter les banques, la CSPÎ? Plus de relevé de compte ni talon de paie!

Est-il raisonnable, acceptable, de prêcher dans le vide sans donner l'exemple?

Pour toutes ces raisons, vos élus ont décidé de faire un virage vers la documentation électronique, tant en ce qui concerne les parutions papier du TOPO que l'impression des documents au bureau. Ce n'est qu'un petit pas vers l'écocitoyenneté, mais surtout un grand bond que nous franchirons tous ensemble pour les générations futures.

Bonne quinzaine!

¹ Statuts et règlements du SEPÎ

Questions ou commentaires?

■ Thérèse Prinos | thereseprinos@sepi.qc.ca

AGENDA → Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés le lundi 10 octobre prochain.

FORMATIONS

- >> Le mercredi 19 octobre de 9h à 15h: formation sur le conseil d'établissement
- >> Le jeudi 20 octobre de 9h à 15h30: formation élèves à risque et HDAA
- >> Le mardi 25 octobre de 9h à 15h30: formation CPEPC (pour la FP et la FGA)

PERSONNES DÉLÉGUÉES

>> Le mercredi 12 octobre **2016:** conseil des personnes déléguées à l'Église Notre-Dame d'Anjou

COMMISSAIRES

>> Le mercredi 5 octobre 2016: conseil des commissaires de la CSPÎ

SOCIAL

>> Le jeudi 6 octobre 2016: activité sociale au Boston pizza d'Anjou afin de souligner la Journée mondiale des enseignant(e)s et la Semaine pour l'école publique (SPEP)

RAPPEL | APPEL DE CANDIDATURES : COMITÉS TEMPORAIRES DU SEPÎ

Être là où se prennent les décisions!

Le 6 septembre dernier, nous faisions un appel de candidatures pour les comités permanents, les comités conventionnés et ceux de la LIP (TOPO web, vol. 17 n° 02). Les élections ont eu lieu lors du conseil des personnes déléguées du 13 septembre dernier. Il reste quelques places à combler et vous pourrez proposer votre candidature.

Places vacantes dans les comités permanents suivants:

Comités statutaires

- Comité d'élection et de référendum → 3 membres + 3 substituts
- Comité de discipline → 4 membres

• Comités de la convention

- Comité paritaire EHDAA → 2 membres

• Comité de la LIP

- Comité consultatif EHDAA → 1 membre

Nous procédons maintenant à un appel de candidatures pour les <u>comités temporaires du SEPÎ</u>, comités pour lesquels auront lieu des élections au conseil des personnes déléguées du 12 octobre 2016. En voici la liste :

- Le comité de la condition des femmes → 5 membres
- Le comité héros → 5 membres
- Le comité de la santé et sécurité au travail → 5 membres
- Le comité action-mobilisation → 5 membres
- Le comité du préscolaire → 5 membres
- Le comité des spécialistes → 5 membres

Prenez le temps de consulter le cahier descriptif des comités et délégations syndicales qui se trouve dans votre salle de profs ou disponible sur notre site Web (www.sepi.qc.ca, sous l'onglet Le $SEP\hat{l} \rightarrow Comités$ et délégations du $SEP\hat{l}$). Siéger à un comité, c'est une nouvelle expérience, enrichissante et épanouissante.



Vous pouvez poser votre candidature à l'un ou l'autre de ces comités ainsi qu'à ceux des comités permanents où il reste des places en communiquant avec nous par téléphone au (514) 645-4536 ou par courriel à l'adresse suivante: courrier@sepi.qc.ca.



Seules les candidatures qui nous seront parvenues avant le vendredi 7 octobre à 15h00 seront présentées et feront l'objet d'élections au conseil des personnes déléguées du 12 octobre 2016.

ACTIVITÉ SOCIALE Il nous fait plaisir de vous inviter à venir prendre une pause en compagnie de vos pairs pour souligner la Journée mondiale des enseignant(e)s et la Semaine pour l'école publique (SPEP). LE JEUDI 6 OCTOBRE 2016 DÈS 16 HEURES AU BOSTON PIZZA D'ANJOU (7300, boul. des Roseraies) 2 consommations gratuites par personne et tirage sur place! Soyez des nôtres!

RAPPEL | SPEP

Les classes et les écoles spécialisées: une autre façon d'assurer l'égalité



Du 2 au 9 octobre 2016 se tiendra la septième **Semaine** pour l'école publique (SPEP) sur le thème: «Les

classes et les écoles spécialisées: une autre façon d'assurer l'égalité». Une fois de plus, Mme Claire Pimparé, à titre de porte-parole de l'événement, joindra sa voix à celle de la Fédération pour célébrer l'école publique. Cette année, la programmation de la SPEP prévoit notamment, un lancement officiel en présence de partenaires, une tournée de la porte-parole dans plusieurs établissements scolaires et une cérémonie durant laquelle des prix seront, une fois de plus, remis à des personnalités publiques pour leur soutien et leur apport à l'éducation et à l'école publique. Tous les détails de l'évènement seront diffusés sur la page Facebook: Semaine pour l'école publique – SPEP.

Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca Source: communiqué de la FAE

AVIS D'ÉLECTION

Élection partielle : poste de 1^{re} vice-présidence lors du conseil des personnes déléguées du 12 octobre 2016

À la suite de la réception de la démission de Mme Thérèse Prinos, le 13 septembre 2016, le poste de 1^{re} vice-présidence au conseil d'administration du SEPÎ devient vacant. Tel que stipulé aux Statuts et règlements du SEPÎ (article 9-06, en page 44), une telle vacance doit être comblée lors du prochain conseil des personnes déléguées. La personne élue occupera le poste jusqu'à la fin du mandat, soit le 24 juin 2017.

Afin d'être éligible à l'élection à ce poste, une personne membre du SEPÎ doit suivre la procédure prévue à l'article 9-02.2 des présents Statuts et règlements. Le formulaire officiel de mise en candidature se retrouve sur le site web du SEPÎ à l'adresse suivante : www.sepi.qc.ca/04-publications/formulaires.html.



L'élection se tiendra lors du conseil des personnes déléguées du 12 octobre 2016.

Daniel Savard
Président par intérim du comité d'élection et de référendum

INFO | OBLIGATIONS RELATIVES À LA SUPPLÉANCE OCCASIONNELLE (REMPLACEMENT) EN FGA ET FP

Lorsqu'un enseignant est absent, la commission scolaire doit remplacer cette personne pour les heures d'enseignement prévues à son horaire.

Pour la formation générale des adultes (FGA), le remplacement est offert en premier à l'enseignant du centre, selon l'ordre de la liste, s'il y a lieu, dont le contrat ne prévoit pas 800 heures pour l'année ou qui n'a pas atteint 1080 heures à taux horaire (clause 11-2.05.7 de l'entente locale p. 59).

Pour la formation professionnelle (FP), le remplacement est offert en premier à l'enseignant du centre, selon l'ordre de la liste, s'il y a lieu, dont le contrat ne prévoit pas 720 heures pour l'année ou qui n'a pas atteint 1080 heures à taux horaire (clause 13-2.06.8 p. 71).

Pour la FP et la FGA, le remplacement est par la suite offert aux personnes volontaires (permanents, contractuels et à taux horaire) du centre ayant exprimé à la direction (préférablement par courriel - car vous laissez des traces - et en vous assurant de mettre le SEPÎ et M. Maxime Tétreault du service des Ressources

humaines en copie conforme) une disponibilité pour faire de la suppléance.

Aussi, pour les enseignants de la FGA qui désirent effectuer de la suppléance dans d'autres centres dispensant de la formation générale aux adultes (FGA), sachez que vous devez fournir votre disponibilité par écrit (courriel) à la direction de chacun des centres de la CSPÎ (en vous assurant de mettre le SEPÎ et M. Maxime Tétreault du service des Ressources humaines en copie conforme) où vous êtes intéressés à effectuer un remplacement.

SEPÎ → courrier@sepi.qc.ca M. Tétreault → maxime-tetreault@cspi.qc.ca

Pour plus d'informations, contactez moi.

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

INFO I

ÉLECTIONS AUX COMITÉS DE LA FAE LORS DU CONSEIL FÉDÉRATIF DE SEPTEMBRE

Nous désirons féliciter chaleureusement les membres du SEPÎ élus aux différents comités de la FAE. Nous leur souhaitons d'apprécier l'expérience et de développer de nouvelles compétences lors de ce mandat de trois ans.

<u>Félicitations à: Benoit Toupin</u>, centre Calixa-Lavallée (finances), **Annie Primeau**, école Denise-Pelletier (statuts), **Sylvain Frenette**, CA du SEPÎ (élections), **Serafino Fabrizi**, CA du SEPÎ (action-sociopolitique <u>et</u> environnement), **Chantal Poulin**, école Albatros/Des Roseraies (éducation syndicale), **Yann Robitaille**, sec. Calixa-Lavallée (action-mobilisation), **Dominique Verschelden**, école Sainte-Gertrude (vie professionnelle), **Nicolas Paradis**, centre Paul-Gratton (EDA), **Pierre-Luc Gagnon**, centre Anjou (FP) et **Marc-André Roy**, sec. Calixa-Lavallée (alliées et alliés pour la diversité sexuelle).

Lucie Lépine | lucielepine@sepi.gc.ca

INFO | COMMUNICATIONS: INFOLETTRE

Le meilleur moyen de recevoir le TODO chaque semaine et, par ricochet, de penser de le lire est de s'abonner à l'infolettre. Certains membres nous ont exprimé leurs difficultés à le faire à partir de leur établissement. Pour éviter tout délai, envoyeznous un courriel à l'adresse suivante topo@sepi.qc.ca en nous mentionnant:

- 1. Votre nom
- 2. Votre prénom
- 3. Le nom de votre école ou centre
- 4. L'adresse courriel à laquelle vous voulez recevoir l'infolettre et nous vous inscrirons ici. Si vous l'avez déjà fait par le biais

de la feuille que votre personne déléguée a fait circuler depuis le dernier CPD, le 13 septembre dernier, vous pouvez ignorer ce message, votre inscription est assurée.

Déjà près de 50% des membres du SEPÎ se pré-

valent de ce service. Ajoutez-vous à eux!



Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca





TOPO web du 20 septembre 2016:

- · Où est l'argent des mesures probantes?
- · Composition et mandat du comité école EHDAA (2º partie)
- Dispositions relatives à l'encadrement des stagiaires
- · Répartition des tâches après le 15 mai... Oui, c'est possible!

Le TOPO est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ). Tiré à 2550 exemplaires, le TOPO est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ).

La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

<u>Commentaires et/ou suggestions</u>
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île
745, 15° Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9

Tél.: (514) 645-4536 | Téléc.: (514) 645-6951 Par courriel: topo@sepi.qc.ca